



MACKENZIE | EN TOUTE
Placements CONFIANCE

Formulaire d'inscription au service de rachat par téléphone

Demande d'adhésion

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SERVICE DE RACHAT PAR TÉLÉPHONE

LES NUMÉROS DU SERVICE DES ORDRES DE RACHAT PAR TÉLÉPHONE SONT LES SUIVANTS :

1 800 387-0615 à Toronto

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE RÉGIME		N° de compte
<input type="checkbox"/> Nouvelle inscription	<input type="checkbox"/> Changement dans les renseignements bancaires	
2. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – En majuscules, s.v.p.		
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">1= M. 2= Mme 3= Mlle 4= Mad. 5= Dr 9= Société</div>	Nom de famille _____	Téléphone - Domicile () _____
	Prénom et initiales _____	
Adresse _____		
Adresse _____		Téléphone - Travail () _____
Adresse _____		Code postal _____
Veillez remplir le cas échéant : *copropriétaires avec droit de survie		
*Comptes joints <input type="checkbox"/> Tous les propriétaires conjoints doivent signer <input type="checkbox"/> Un propriétaire conjoint doit signer. Sinon, tous doivent signer.		
Nom de famille _____	Prénom et initiales _____	Numéro d'assurance sociale du copropriétaire, le cas échéant <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Numéro d'assurance sociale</div>
3. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES – Indiquer une banque, compagnie de fiducie ou autre institution financière canadienne à laquelle le produit des rachats sera déposé.		
Code de banque _____	N° de domiciliation bancaire _____	N° du compte bancaire _____
Compte provisoire, au cas où votre institution financière n'aurait pas accès à un système automatique de compensation entre banques.		
Institution financière _____		TYPE DE COMPTE
Adresse de la succursale _____		1. <input type="checkbox"/> ÉPARGNE 2. <input type="checkbox"/> *COURANT 3. <input type="checkbox"/> *CHÈQUES
Adresse de la succursale _____		*Joindre un spécimen de chèque
Libellé du compte _____		
4. CODE DE SÉCURITÉ PERSONNEL		
Choisir 6 lettres et (ou) chiffres <div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin-top: 5px;"></div>		Votre code de sécurité personnel doit se composer de 6 lettres et(ou) chiffres à votre choix. Inscrivez votre code de sécurité personnel dans la case à gauche et gardez-le confidentiel. Vous DEVEZ indiquer votre code de sécurité lors de chaque demande de rachat par téléphone, ce qui vous permettra de faire des rachats sur tous vos fonds regroupés sous votre numéro de compte Mackenzie figurant à la section 1 du présent formulaire.
Si seuls les renseignements bancaires sont modifiés, inscrire dans cette section le code de sécurité personnel choisi antérieurement.		
5. SIGNATURE – Lire attentivement les conditions au verso avant de signer		
À : Corporation Financière Mackenzie		
Veillez accepter ma demande d'inscription au service de rachat par téléphone. J'ai lu les modalités et conditions figurant au verso de la présente demande et conviens de respecter ces modalités et conditions.		
Signature _____		Votre signature doit être garantie par une banque, une compagnie de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières; le garant doit apposer le timbre de sa compagnie au titre de la garantie.
Signature _____		
Date _____		
Placements Mackenzie 180, Queen Ouest, Toronto, Ontario M5V 3K1 Distribution : <i>Blanc</i> – Mackenzie / <i>Jaune</i> – Courtier / <i>Blanc</i> – Client		

Inscription au service de rachat par téléphone

Modalités et conditions

- Objet du service de rachat par téléphone :** Corporation Financière Mackenzie, en qualité de gestionnaire des fonds sous gestion Mackenzie (appelés individuellement un « fonds » et collectivement les « fonds »), a inauguré un service de rachat par téléphone à l'intention des porteurs de parts des divers fonds afin d'accélérer la transmission de leurs demandes de rachat. En apposant votre signature à la demande d'inscription, vous demandez le droit d'utiliser le service de rachat par téléphone et convenez d'être lié par ses modalités et conditions en vigueur de temps à autre. Veuillez prendre note que votre signature doit être garantie par une banque commerciale, une compagnie de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières pour permettre au gestionnaire d'accepter votre demande d'inscription.
- Admissibilité au service de rachat par téléphone :** Le service de rachat par téléphone est offert à tout porteur détenant dans un fonds des parts ayant une valeur liquidative minimale de 3 000 \$ et qui ne sont pas attestées par certificat. Le gestionnaire ne peut accepter de demande de rachat par téléphone visant des parts attestées par certificat, à moins que le ou les certificats, dûment endossés en vue de l'annulation, n'accompagnent la présente demande d'inscription. Les parts détenues dans un régime enregistré aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ne sont pas actuellement admissibles aux privilèges du service de rachat par téléphone.
- Période d'attente à l'égard des nouveaux achats de parts :** Afin de permettre la compensation des paiements de vos achats, vous n'êtes pas autorisé à utiliser le service de rachat par téléphone pendant les 15 jours suivant la date d'achat de nouvelles parts, à moins que vous ne déteniez des parts, émises antérieurement ayant une valeur liquidative supérieure à celle de votre demande de rachat par téléphone. Cette période d'attente n'affecte nullement l'exercice de vos droits au revenu et au rachat de vos parts dans le fonds en conformité avec les modalités du prospectus alors en vigueur.
- Code de sécurité :** En remplissant votre demande d'inscription, vous devez choisir un numéro de code de sécurité que le gestionnaire gardera secret. Lorsque vous utilisez le service de rachat par téléphone, vous devez indiquer votre numéro de code de sécurité ainsi que le numéro de votre compte Mackenzie. Le gestionnaire ne peut accepter votre demande de rachat par téléphone si vous n'indiquez pas votre numéro de code de sécurité ainsi que le numéro de votre compte Mackenzie. Si vous désirez modifier votre numéro de code de sécurité vous devez remplir une nouvelle demande d'inscription.
- Numéro de compte bancaire :** Vous devez indiquer sur la demande d'inscription, un numéro de compte dans une banque, une compagnie de fiducie ou une institution financière canadienne (le « numéro de compte bancaire ») auquel sera déposé le produit de votre demande de rachat par téléphone. Toute modification du nom de votre banque, compagnie de fiducie ou institution financière ou encore de votre numéro de compte bancaire figurant sur la demande d'inscription doit être communiquée par écrit au gestionnaire et votre signature doit être garantie de la manière indiquée au paragraphe 1 des présentes modalités et conditions.
- Demande de rachat par téléphone :** Vous pouvez communiquer votre demande de rachat par téléphone au gestionnaire en composant le 416-920-5120 (à Toronto) ou le 1 800 387-0615 (à l'extérieur de Toronto) entre 9 h et 16 h (heure de Toronto) tous les jours de bourse. Chaque demande de rachat par téléphone doit être communiquée à vos frais et est limitée à un montant maximum de 25 000 \$. Si le gestionnaire reçoit, à la même date d'évaluation, votre demande de rachat par téléphone ainsi que votre demande de rachat transmise antérieurement par écrit ou par télégramme, le gestionnaire donnera priorité à votre demande de rachat par téléphone et n'exécutera votre demande de rachat écrite ou télégraphique que s'il reste dans votre compte un nombre suffisant de parts et sous réserve de la présentation des documents de rachat usuels.
- Votre demande de rachat par téléphone est un ordre de vente :** Votre demande de rachat par téléphone sera exécutée si le gestionnaire peut :
 - vérifier votre identité à l'aide de votre numéro de code de sécurité;
 - s'assurer que vous avez désigné dans votre demande d'inscription un numéro de compte bancaire dans une banque, une compagnie de fiducie ou une institution financière canadienne pour y déposer le produit de votre demande de rachat par téléphone;
 - s'assurer que la valeur liquidative de vos parts dans le fonds émises depuis plus de 15 jours est suffisante pour couvrir le montant de votre demande de rachat par téléphone;
 - s'assurer que votre demande de rachat n'excède pas le montant maximum de 25 000 \$.
- Paiement des parts rachetées :** Le fonds paiera les parts rachetées à la suite de la demande de rachat par téléphone aussitôt que possible et, en aucun cas, pas plus de trois jours ouvrables après la réception de la demande de rachat par téléphone par le gestionnaire.
- Valeur minimale des parts :** Si la valeur liquidative totale de vos parts dans un fonds tombe en deçà de 1 500 \$ à un moment quelconque, le gestionnaire peut, par préavis écrit de 30 jours, vous retirer le droit d'utiliser le service de rachat par téléphone à l'égard de ce fonds.
- Frais du service de rachat par téléphone :** Chaque demande de modification de votre numéro de code de sécurité (une nouvelle demande d'inscription et une garantie de signature est requise dans chaque cas) comporte des frais de 25 \$ déductibles de votre compte. Le service de rachat par téléphone ne comporte pas d'autres frais. Le gestionnaire peut, par préavis écrit de 30 jours, majorer ou réduire les frais relatifs au code de sécurité ou fixer des frais supplémentaires.
- Comptes conjoints ou comptes de société :** Si votre compte est un compte conjoint, votre demande d'inscription doit porter les signatures garanties de chacun des titulaires conjoints du compte. S'il s'agit d'un compte de société ou d'institution, la demande d'inscription doit désigner les dirigeants signataires ayant signé la demande d'inscription et doit être accompagnée d'une résolution appropriée de la société ou, dans le cas d'une institution, des documents appropriés attestant la délégation de la signature. En remplissant la présente demande d'inscription au service de rachat par téléphone et en la présentant, vous reconnaissez que, nonobstant toutes les instructions écrites données préalablement au gestionnaire, une seule personne est requise pour donner le numéro de code de sécurité et utiliser le service de rachat par téléphone.
- Confirmation du rachat :** Le fonds vous fournira un relevé confirmant votre demande de rachat par téléphone ainsi que tous les détails du rachat. Vous avez la responsabilité d'examiner cette confirmation et d'informer le gestionnaire par écrit dans les 30 jours de la date du relevé de toutes les erreurs, omissions ou questions concernant la confirmation. Si le gestionnaire ne reçoit aucun avis, la confirmation sera réputée exacte à l'égard de toutes les opérations qui y sont décrites.
- Responsabilité limitée du gestionnaire :**
 - À titre de condition à l'acceptation de votre demande d'inscription, vous convenez de tenir le gestionnaire et ses employés indemnes et à couvert de toutes les responsabilités et dépenses résultant ou découlant (i) de votre utilisation du service de rachat par téléphone ou de l'utilisation par des tiers (autres que le gestionnaire et ses employés) de votre numéro de code de sécurité; (ii) de l'incapacité du gestionnaire d'exécuter une demande de rachat par téléphone pour des motifs échappant à son contrôle; (iii) du refus de votre demande de rachat par téléphone si le gestionnaire est incapable de vérifier les conditions énoncées au paragraphe 7 des présentes modalités et conditions; ou (iv) de tout autre motif que ce soit, sauf de l'inconduite délibérée du gestionnaire et de ses employés.
 - Si le gestionnaire est incapable d'exécuter votre demande de rachat par téléphone pour tout motif échappant à son contrôle après que vos parts dans un fonds ont été rachetées, le gestionnaire en réinvestira le produit dans des parts du fonds à la valeur liquidative par part calculée immédiatement après le retour du produit du rachat au gestionnaire, déduction faite des frais applicables. Ni le gestionnaire ni le fonds ne sera responsable de la diminution de la valeur de votre placement dans le fonds dans de telles circonstances.
- Généralités :** Le service de rachat par téléphone est offert par le gestionnaire pour votre commodité; le gestionnaire est autorisé à retenir sur votre compte tous les frais que vous devez payer à l'égard du service de rachat par téléphone.

Le fonds n'assume aucune dépense relativement à l'exploitation du service de rachat par téléphone et sa seule responsabilité sera de payer la valeur liquidative appropriée de toutes les parts rachetées. Le service de rachat par téléphone peut être discontinué à la discrétion du gestionnaire sur préavis écrit de 30 jours. Il est fait renvoi aux prospectus courants des fonds pour la description complète de vos droits relativement aux parts offertes ainsi qu'à votre participation à titre de porteur de parts d'un fonds.

Toute demande de rachat par téléphone remplissant chacune des conditions ci-dessus représente un « ordre de vente » donné au fonds en vue du rachat d'un nombre suffisant de vos parts pour couvrir le montant de votre demande de rachat, qui sera exécutée à la valeur liquidative par part déterminée immédiatement après, si votre demande de rachat par téléphone parvient au gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto). Si votre demande de rachat par téléphone ne remplit pas chacune des conditions ci-dessus, elle sera refusée par le gestionnaire, aucun ordre de vente ne sera exécuté et vous continuerez d'être propriétaire inscrit de toutes les parts que vous déteniez avant de communiquer votre demande de rachat par téléphone.

Avis sur la protection des renseignements personnels

Corporation Financière Mackenzie (désignée dans le présent avis par les termes « nous », « notre », « nos » et « Mackenzie ») s'est toujours engagée à protéger la confidentialité des renseignements personnels qu'elle recueille et conserve dans le cadre de ses activités. Le présent avis explique comment nous recueillons, conservons, utilisons et communiquons les renseignements personnels qui vous concernent. Nous vous invitons à prendre connaissance du présent avis et à communiquer avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin du présent document si vous avez besoin d'éclaircissements.

Le Groupe de sociétés Mackenzie comprend toutes les sociétés affiliées ou remplaçantes de Mackenzie et dont les activités sont en rapport avec l'un ou l'autre des motifs énoncés dans le présent avis.

Dans le présent avis, le terme « courtier » fait référence à toute personne ou entité habilitée (ou qui affirme être habilitée) à agir dans le cadre de vos placements en tant que votre conseiller en placements ou courtier ou de la part de votre conseiller en placements ou courtier. En demandant un de nos produits ou services, vous reconnaissez que votre courtier est votre mandataire et non le nôtre. Nous sommes autorisés à accepter et mettre en application tout avis, autorisation ou toute autre communication que nous croyons de bonne foi avoir été transmis par vous ou votre courtier de votre part. Nous n'avons aucune obligation de vérifier que votre courtier est dûment autorisé à agir en tant que votre mandataire ou est autrement autorisé à agir de votre part.

1. Dossiers des clients et renseignements personnels : Les renseignements personnels que nous détenons et recueillons à votre sujet (et au sujet de votre conjoint et de votre bénéficiaire, le cas échéant) à des fins énoncées dans le présent avis, sont conservés dans un dossier appelé « dossier du client ». Selon le placement ou service demandé par vous, votre dossier peut ainsi renfermer entre autre votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, votre numéro d'assurance sociale (« NAS »), votre date de naissance, les avoirs que vous détenez dans votre compte et le nom, l'adresse et le NAS de votre conjoint et de votre bénéficiaire. Par exemple, si vous avez établi un programme de prélèvements automatiques, votre dossier renferme également le numéro de votre compte auprès de toute institution financière. Lorsque vous fournissez des renseignements personnels au sujet d'une autre personne, vous nous déclarez être autorisé à nous communiquer lesdits renseignements.

2. Communication des renseignements à nous : Lorsque vous-même ou votre courtier remplissez un formulaire de demande ou ouvrez un compte de toute autre façon auprès de Mackenzie, vous fournissez à cette dernière des renseignements personnels vous concernant, et, dans certains cas, concernant votre conjoint et votre bénéficiaire, afin :

- de procéder à un placement;
- de donner des instructions à Mackenzie concernant un placement déjà effectué; ou
- d'obtenir des renseignements à propos d'un de vos placements.

Mackenzie recueille ces renseignements personnels, les conserve dans votre dossier, les utilise et les communique aux fins énoncées dans le présent avis.

3. Collecte, conservation, utilisation et communication des renseignements personnels que renferme les dossiers des clients : Mackenzie est autorisée à recueillir, à conserver et à utiliser les renseignements personnels que renferme votre dossier, de même qu'à se faire communiquer des renseignements personnels par les tiers identifiés au paragraphe 4 aux fins suivantes :

- vous identifier et assurer l'exactitude des renseignements que renferme votre dossier;
- établir et administrer votre compte, déterminer, tenir à jour, enregistrer et conserver les renseignements sur vos avoirs et vos opérations;
- effectuer des opérations avec Mackenzie ou par son intermédiaire, y compris des virements, notamment des virements électroniques;
- vous faire parvenir, à vous et à votre courtier, des relevés de compte, avis d'exécution, reçus fiscaux, états financiers, procurations, avis relatifs à un régime enregistré et autres renseignements dont vous-même ou votre courtier pourriez avoir besoin relativement à votre compte;
- vérifier auprès d'un autre organisme des renseignements que vous avez déjà donnés, lorsque des fins énoncées dans le présent avis l'exigent;
- traiter les opérations de débit préautorisé
- recouvrer une créance;
- procéder au financement ou à la vente d'une partie ou de l'ensemble de notre entreprise; réorganiser notre entreprise et obtenir et soumettre les demandes de règlement; et
- se conformer aux prescriptions des lois et règlements.

4. Tiers :

A. Pourvu que ce soit à des fins énoncées dans le présent avis, Mackenzie peut recueillir des renseignements personnels vous concernant auprès de tiers, dont notamment votre courtier, d'autres entités appartenant au Groupe de sociétés Mackenzie, d'autres institutions financières et sociétés de gestion de fonds communs et d'autres tiers déclarant avoir le droit de communiquer de tels renseignements.

B. Pourvu que ce soit à des fins énoncées dans le présent avis, Mackenzie peut transmettre des renseignements personnels vous concernant à ses prestataires de services, dont notamment des entreprises s'occupant de l'établissement et de l'envoi de relevés de comptes, des entreprises de messageries, des entreprises d'imagerie ou des sociétés s'occupant d'archivage de documents. Lorsque Mackenzie communique des renseignements personnels à ses prestataires de services, elle veille à ce qu'il leur soit interdit, par contrat, d'utiliser ces renseignements à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a fait appel à eux et à ce que ces renseignements bénéficient du même niveau de protection que lorsqu'ils sont en sa possession. Nous pourrions faire appel à des prestataires de services situés à l'extérieur du Canada et, si tel est le cas, les renseignements personnels peuvent être divulgués conformément aux lois de la juridiction dans laquelle le fournisseur est situé, et notamment au gouvernement de cette juridiction ou à des institutions qui y sont reliées.

C. Mackenzie peut communiquer des renseignements personnels vous concernant à des tiers si la loi l'y autorise ou l'y oblige. Elle peut par exemple communiquer des renseignements, pour fins fiscales, à l'Agence du revenu du Canada.

D. Pourvu que ce soit à des fins énoncées dans le présent avis, Mackenzie peut communiquer des renseignements personnels vous concernant à des tiers, dont notamment votre courtier, des tiers fournisseurs de services, des firmes de traitement de données, d'autres entités appartenant au Groupe de sociétés Mackenzie, d'autres institutions financières et sociétés de gestion de fonds communs et des administrateurs de régimes de pension. Si vous désirez vous opposer à la communication de ces renseignements, ou vous renseigner sur les conséquences qu'aurait une telle opposition, veuillez communiquer avec nous. Le fait de retirer votre consentement à la communication de renseignements personnels pourrait empêcher Mackenzie de vous offrir des produits et des services ou de continuer à vous les offrir, lorsqu'il est impossible de vous les fournir sans communiquer ces renseignements à des tiers.

5. Emploi de votre NAS : La loi oblige Mackenzie à citer votre NAS lorsqu'elle présente des déclarations fiscales à l'Agence du revenu du Canada. Mackenzie pourrait aussi utiliser votre NAS comme identificateur pour des raisons telles le regroupement de vos titres, afin de réduire les frais liés à votre compte et d'éviter une double facturation, d'assurer que vos envois sont regroupés dans une seule enveloppe et d'éviter l'envoi de duplicatas. Par ailleurs, pourvu que ce soit à des fins énoncées dans le présent avis, nous pourrions communiquer votre NAS à des tiers dont votre courtier, votre promoteur de régime collectif ou des tiers fournisseurs de services. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant l'utilisation de votre NAS, veuillez communiquer avec nous.

6. Emplacement des dossiers des clients : Votre dossier est conservé, sur support électronique, microfilm ou papier, principalement à Toronto, mais il se peut également qu'il soit entreposé dans un autre emplacement au Canada. Pour demander l'accès à votre dossier de client, veuillez communiquer avec nous.

7. Changements dans les renseignements personnels : Veuillez informer Mackenzie sans délai de tout changement survenant dans les renseignements personnels que vous lui avez fournis.

8. Droit de consulter et de corriger des renseignements personnels : Dans les limites établies par la loi, vous avez le droit, sur demande écrite, de consulter les renseignements personnels que renferme votre dossier. Vous pouvez en vérifier l'exactitude et demander à faire corriger tout renseignement erroné. Pour consulter et faire corriger vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous.

9. Réponse à vos questions et à vos préoccupations : Si vos préoccupations concernant l'accès ou la rectification de vos renseignements personnels n'ont pas été résolues à votre satisfaction, ou si vous avez des questions ou préoccupations concernant la gestion de vos renseignements personnels, vous pouvez vous adresser au responsable de la conformité, à l'adresse suivante : Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto, ON M5V 3K1. Vous pouvez également le faire par courriel, en adressant votre demande à privacy@mackenziefinancial.com. Si après avoir communiqué avec le responsable de la conformité votre question ou préoccupation n'a toujours pas été résolue, nous pouvons vous orienter vers les commissaires fédéral et provinciaux à la protection de la vie privée.

Service à la clientèle Mackenzie :

Numéro à composer : 1-800-387-0615

Courriel : service@mackenziefinancial.com

Révision : Janvier 2012

Placements Mackenzie

180, rue Queen Ouest,
Toronto, ON M5V 3K1

TÉLÉPHONE 1-800-387-0615

TÉLÉCOPIEUR 1-866-766-6623

COURRIEL service@mackenzieinvestments.com

SITE WEB placementsmackenzie.com



MACKENZIE
Placements